

# Les Fiches de Données de Sécurité (FDS)

## Rappels réglementaires

Le fabricant, l'importateur ou le vendeur d'une substance ou d'une préparation dangereuse a l'obligation d'établir une fiche de données de sécurité (FDS) et de la remettre gratuitement au chef d'établissement (**Article R. 4411-73 du Code du travail**). Elle doit être réexpédiée après chaque modification par votre fournisseur.

Le chef d'entreprise a l'obligation de la transmettre au médecin du travail (**Article R.4624-4-1 du Code du Travail**).

La directive 2001/58/CE du 27 juillet 2001 étend l'obligation d'établir une fiche de données de sécurité à toutes les préparations non classées dangereuses mais qui contiennent plus de 1% en poids d'une substance classée dangereuse.

La FDS qui doit être **rédigée en français**, est la source d'information essentielle sur les produits chimiques dangereux à usage industriel. **Elle comporte 16 rubriques obligatoires.**

La FDS doit **permettre de :**

- **Faire un choix entre plusieurs produits** afin de sélectionner le produit le moins dangereux en fonction de l'application recherchée.
- **D'évaluer les risques auxquels sont exposés les salariés** et d'élaborer des règles de protection du personnel de l'entreprise ou présent sur le site.

## Comment et pourquoi créer et diffuser des fiches simplifiées ?

Pour permettre sa compréhension et son exploitation, il est pertinent de créer une fiche simplifiée pour chaque Fiche de Données de Sécurité (FDS). Ces fiches simplifiées peuvent ensuite être affichées aux postes de travail où les produits sont utilisés afin que les salariés soient informés des dangers des produits qu'ils sont amenés à manipuler ainsi que des moyens de précaution à prendre et des moyens de protection à porter.

### MODELE DE FICHE en 7 rubriques

NOM DU PRODUIT : <input type="text"/>		Date de réalisation: <input type="text"/>
		Date de la FDS : <input type="text"/>
Photo du produit	Utilisation : Mode d'utilisation : Conditionnement :	
<b>DANGER POUR LA SANTE</b>		
		
<b>EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE</b>		
		
<b>MANIPULATION ET STOCKAGE</b>		
<b>PREMIERS SECOURS</b>		
En cas d'inhalation :		
En cas de projections ou de contact avec les yeux :		
En cas de projections ou de contact avec la peau :		
En cas d'ingestion :		
<b>DANGER POUR LA SECURITE</b>		
		
<b>DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT</b>		
		

Contactez Santra Plus pour recevoir le modèle de fiche simplifiée en format informatique.

# Mode d'emploi pour remplir une fiche simplifiée

## INFORMATION GENERALE

NOM DU PRODUIT : <input type="text"/>	Date de réalisation : <input type="text"/>
<i>Photo du produit</i>	Date de la FDS : <input type="text"/>
Utilisation : ❶	Mode d'utilisation : ❷
Conditionnement : ❸	Réf. FDS : Rubrique 1

- Utilisation :**  
Information notée dans la rubrique 1 de la FDS.
- Mode d'utilisation :**  
Noter la façon dont le produit est utilisé par vos salariés : appliqué par pulvérisation, au pinceau, à l'éponge / Utilisé pur ou dilué...
- Conditionnement :**  
Recopier la mention notée sur le produit.

## DANGER POUR LA SANTE

DANGER	
❶	❷
	Réf. FDS : Rubrique 2

- Pictogramme :**  
Ne laisser que le/les pictogramme(s) de classement du produit, supprimer les autres.
- Colonne de droite :**  
Inscrire la ou les phrases de danger (concernant les dangers pour la santé) notées dans la rubrique 2.

## EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	
❶	❷
	Réf. FDS : Rubrique 8

- Pictogramme :**  
Inscrire les pictogrammes des EPI
- Colonne de droite :**  
Inscrire de façon concise les recommandations en matière d'EPI devant chaque pictogramme.

## STOCKAGE

STOCKAGE	
❶	Réf. FDS : Rubrique 7

- ❶ Noter de façon concise les informations notées dans la rubrique 7.

## PREMIER SECOURS

PREMIERS SECOURS	
En cas d'inhalation : En cas de projections ou de contact avec les yeux : En cas de projections ou de contact avec la peau : En cas d'ingestion :	❶
	Réf. FDS : Rubrique 4

- ❶ Noter de façon concise les premiers gestes à faire en cas d'inhalation, d'ingestion, de contact avec les yeux ou la peau (indications notées dans la rubrique 4).

## DANGER POUR LA SECURITE

DANGER POUR LA SECURITE	
❶	❷
	Réf. FDS : Rubriques 2 et 5

- Pictogramme :**  
Ne laisser que le/les pictogramme(s) de classement du produit.
- Colonne de droite :**  
Inscrire la/les phrase(s) de danger (concernant l'incendie, l'explosion ou la combustion) notées dans la rubrique 2 et inscrire les moyens d'extinction appropriés notés dans la rubrique 5.

## DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT

DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT	
❶	❷
	Réf. FDS : Rubriques 2 et 6

- Pictogramme :**  
Ne laisser que le pictogramme de classement du produit
- Colonne de droite :**  
Inscrire la/les phrase(s) de danger (concernant l'environnement) notée dans la rubrique 2 et inscrire les précautions pour la protection de l'environnement notées dans la rubrique 6.